

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 26 septembre 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON.

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE – S.DUPONT – Y.BUFFET – C.MATHIEU – F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES – P.MOZIN – G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D.VALISSERT – D.VALLIERE – D.PIERRE – A-M.SAUVEZ – F.POIDEVIN – A.DELEBARRE-TESSÉDRE – M-M.PASCUAL – H.LAHYANI(pouvoir à H.DAUCHEZ) – H.DAUCHEZ – E.GOULLIEUX(pouvoir à D.VALLIERE) – A.LEFEVRE – A.LEMARCIS – C.CHATELAIN – M.BEAUFREERE(pouvoir à C.CHATELAIN) – B.LEBEL – M-P.FOURDRAIN FAY(Pouvoir à A.LEMARCIS) – P.CERVI(pouvoir à A.LEFEVRE) – B.LAGNEAU – C.GUILLAUME – N.GIRARD - F.KARIMET – C.MEULLEMIESTRE – Y.RUDER – N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Nathalie DUSSART

SECRETAIRE DE SEANCE Jean-Marie QUERE

RAPPORTEUR Claudia MATHIEU

- 12 -

**Ecoles du 1^{er} degré : accompagnement des projets
Année scolaire 2022/2023**

date de convocation
au conseil municipal Lundi 19 septembre 2022

Mes chers collègues,

Pour cette année scolaire 2022/2023, de nombreux projets des écoles ont retenu l'attention du comité de pilotage chargé de les instruire.

Seront instruits dans un second temps les projets des écoles élémentaires La Fontaine, St Exupéry, Louise Macault, Bois de Breuil, et maternelles Louise Macault, St Exupéry et la Fontaine situées en quartier politique de la ville qui peuvent faire l'objet d'un cofinancement par la Cité éducative. Ils seront examinés au prochain conseil municipal lorsque les prises en charge de ce dispositif seront actées et les autres projets qui auront été déposés au plus tard le 16 septembre prochain seront également proposés au prochain conseil municipal du mois de décembre.

Il vous est ainsi proposé à ce jour de soutenir les projets de :

- L'équipe pédagogique de l'école primaire Champfleury qui souhaite mener un projet de création de spectacle vivant pour toute l'école intitulé « épopée musicale dans la cité médiévale ».
- L'équipe pédagogique de l'école primaire Gilbert Lobjois :
pour sa classe de CM2 qui souhaite faire bénéficier les enfants d'une classe de découverte à Sorbais autour « des mathématiques au service de la technologie et des sciences ».
et pour les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1 pour lesquelles un travail plastique autour des arbres avec un artiste est souhaité

Par ailleurs, dans le cadre de sa démarche autour du « savoir rouler à vélo », il est envisagé de faire appel à l'association A Laon Bike, pour venir en complément des séances menées par les éducateurs sportifs de la ville pour les enfants scolarisés en CM2. Il est proposé également de soutenir les demandes des écoles concernant des classes de CE2 et CM1 pour cette année scolaire 2022-2023, dans l'attente de connaître les financements possibles de l'Etat via le dispositif « génération vélo ».

Les objectifs du savoir rouler à vélo sont multiples :

- Former des jeunes capables d'utiliser le vélo en sécurité et en autonomie sur la voie publique,
- Contribuer au développement de l'usage du vélo au quotidien pour le plus grand nombre,
- Contribuer à la pratique quotidienne et régulière d'une activité physique.

AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LA COMMISSION DES FINANCES AYANT ETE ENTENDUE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

1. ACCEPTER de participer au financement des projets d'école, au titre de l'année 2022/2023 tel que proposé

2. FINANCER une partie des projets comme suit :

- 2609€ pour le projet de l'école primaire Champfleury
- 950€ pour le projet de classe de découverte à Sorbais de l'école primaire Gilbert Lobjois
- 2000€ pour le projet artistique de l'école primaire Gilbert Lobjois

3. APPROUVER le principe de financement d'une partie des séances autour du savoir rouler, dans le cadre des possibilités de crédits de cette année 2022.

4. DIRE QUE les crédits correspondants à l'ensemble des projets seront inscrits au BP 2023 et que cette enveloppe globale pourra faire l'objet d'une répartition différente en fonction des orientations pédagogiques des écoles.

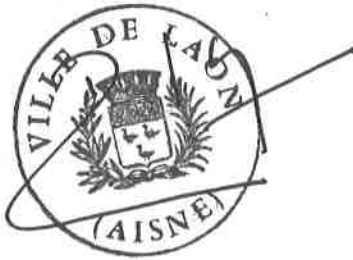
**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 29 SEP. 2022

LE PRESIDENT DE SEANCE,

Eric DELHAYE



LE 29 SEP. 2022

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Jean-Marie QUERE